



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 30 novembre 2018

Au Conseil communal de
Saint-Prex

Rapport sur le préavis no 09/10.2017 concernant le budget du service des finances communales pour 2018.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est en date du lundi 13 novembre que la Commission des finances, au complet, s'est réunie pour étudier le préavis précité. Lors de cette séance, ont participé Monsieur Daniel Mosini, Syndic, Madame Carine Tinguely, Municipale et responsable des finances, et Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier. Nous les remercions de leur présence et pour toutes les explications qu'ils nous ont fournies. Pour rappel, la Commission des finances était composée de :

Madame	Sylvie	Fuchs
Messieurs	Alexandre	Buvelot
	David	Clénin
	Marc	Häfliger
	Henri	Haller
	Anthony	Hennard
	Michel	Conne, Président

Comme c'est devenu la tradition, un certain nombre de documents préparés par notre boursier ont été mis à notre disposition, ceux-ci ont évolué au cours des années. Nous disposons ainsi d'un état de nos finances au jour de notre rencontre, mais également de tableaux de bord présentant les divers engagements qui impacteront nos finances à court, moyen et long terme. Ces documents, fort utiles, nous ont permis de prendre les décisions que nous partageons avec vous.

Permettez-moi de vous rappeler, car cela est important pour un budget qui voisine les 50 millions, que la part de dépenses sur laquelle nous pouvons intervenir n'est que de 10 millions. En effet, toutes les autres dépenses nous sont soit imposées (facture sociale), soit font partie d'engagements sous forme de contrats que nous avons signés charges liées à la sécurité (PRM, Pompiers, Protection civile), charges liées aux écoles, (aide et soins à domicile (AVASAD), l'aide sociale (ARASMAC), l'accueil de jour des enfants (FAJE et AJEMA), etc.

Lorsqu'on examine ce budget, il n'y a pas de grosses vagues, mais si la facture sociale continue d'augmenter, il ne faut pas oublier celles inhérentes à PRM (+99K) et les écoles (+94). les charges courantes sont en légère hausse, pas de surprises quant aux recettes fiscales, une perte légèrement inférieure à 2 millions, bref, ce budget est dans la ligne des précédents. Moultes informations nous sont données dans le préavis et il n'est pas nécessaire

d'y revenir.

Reprenons, néanmoins quelques chiffres comme l'autofinancement, celui-ci se réduit comme peau de chagrin, le graphique du préavis le démontre clairement. Toutefois les chiffres 2017 et 2018 d'autofinancement ne sont que des budgets. L'autofinancement réel pourra être significativement différent. Pour mémoire le budget 2016 prévoyait un autofinancement de 1.1 million et le réel est de 5.4 millions...". Une augmentation du taux fiscal pointe-t-elle à l'horizon ? Nous n'avons pas (encore) la réponse.

Le personnel communal augmente d'une unité, ceci est rendu nécessaire par nos nouvelles constructions (salle de gym du Cherrat, Sous-Allens III et Marcy). Il est vrai que notre population augmente peu ou pas. Cependant, nous devons adapter nos installations scolaires. N'oublions pas non plus que de nouvelles constructions sortent de terre, donc de nouveaux habitants vont arriver, et nos infrastructures doivent être prêtes. Ceci générera aussi de nouvelles recettes fiscales.

Remboursement aux collectivités publiques : groupe qui reflète les augmentations les plus importantes, ainsi la facture sociale ne fait qu'augmenter (1,5 mio, alors que c'était 1,3 mio l'année dernière) et la péréquation (1 mio contre 0,5 mio l'an dernier), conséquence de l'augmentation des impôts des personnes morales, des impôts à la source et des impôts spéciaux des étrangers.

Nos investissements, par rapport au budget 2017, sont légèrement en baisse, un demi million dont 5,3 mio ont déjà été acceptés par ce Conseil. Nous savons que ceux-ci ne pourront être financés que par l'emprunt.

Conclusion

En considération de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le budget tel que présenté et donc de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

- d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2018 par CHF 48'046'050.- aux recettes et CHF 49'981'090.- aux dépenses.

Commission des Finances



Michel Conne
Président